Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/
Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/
Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/
Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/
Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/
Pages détachées
- [x] Showthrough/
Transparence
- [ ] Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplementaire
- [ ] Only edition available/
Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		12X		14X		16X		18X		20X		22X		24X		26X		28X		30X		32X
											✓											

(No. 1.)

MANDEMENT D'ENTRÉE

DE

MONSEIGNEUR ELPHEGE GRAVEL

PREMIER ÉVÊQUE DE NICOLET

25 AOUT 1885

ELPHEGE GRAVEL,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, premier évêque de Nicolet,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles du diocèse de Nicolet, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

FRÈRES BIEN AIMÉS,

Notre Saint Père le Pape Léon XIII ayant décrété l'érection d'un nouveau diocèse comprenant les comtés d'Arthabaska, de Drummond, de Nicolet et d'Yamaska, Nous a ehoisi pour en être le premier pasteur, malgré Notre indignité. C'est en cette qualité que Nous vous adressons aujourd'hui la parole avec un sentiment mêlé de crainte et de confiance.

Avec crainte ; car Nous avons la conscience de notre faiblesse en présence du redoutable fardeau qu'il a plu à Notre Seigneur de mettre sur Nos épaules. Nous ne pouvons Nous défendre de trembler à la pensée de ce *jugement très sévère qui attend ceux qui commandent* : *judicium durissimum his qui præsunt* (Sag. VI. 6.) ; à l'exemple du saint homme Job (XXXI.14.) et avec bien plus de raison, Nous Nous demandons avec effroi : *Que ferai-je, O mon Dieu, lorsque vous vous lèverez pour juger ? Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus ?*

Notre confiance est appuyée sur la bonté et la sagesse de Dieu qui, en Nous appelant par la voix du Souverain Pontife, à remplir cette redoutable mission, Nous a sans doute préparé les grâces nécessaires pour nous en acquitter dignement. Aussi depuis que Nous avons été informé de notre élévation à l'épiscopat, n'avons-Nous pas cessé d'implorer la lumière et la force dont Nous avons besoin pour correspondre aux desseins de la divine providence. Dans les nombreuses églises dédiées à la Mère de Dieu, que contient la ville éternelle, Nous avons demandé le secours de son intercession toute puissante, afin de pouvoir travailler avec fruit au salut de vos âmes rachetées par le sang de son divin Fils ; Nous Nous sommes fréquemment agenouillé devant les tombeaux des Saints Apôtres, en les suppliant de Nous obtenir une large part à ce dévouement et à ce zèle qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leur mission divine, dont la Nôtre doit être la continuation ; les martyrs qui ont donné leur vie pour la foi, les saints qui ont mérité un bonheur éternel par leurs vertus et dont les reliques reposent dans les sanctuaires de Rome, Nous les avons souvent conjurés de Nous servir non seulement de protecteurs, mais aussi de modèles.

Et Nous pouvons vous le dire en toute vérité, Nos Très Chers Frères ; vous étiez présents à Notre esprit

et à Notre cœur lorsque Nous formulions ces vœux. Nous implorions les bénédictions célestes sur chacun de vous : Nous demandions que chaque famille de ce diocèse soit toujours une image fidèle de cette sainte famille où Jésus, Marie et Joseph ont donné au monde le spectacle de cette union parfaite et de cette sainteté qui ravissaient les anges ; Nous demandions pour tous les parents une part à ce dévouement sans bornes de Marie et Joseph pour Jésus ; Nous demandions pour tous les enfants cet esprit d'obéissance et de respect filial, dont Jésus a donné l'exemple.

De votre côté, Nos FRÈRES BIEN AIMÉS, priez pour Nous, afin que la parole de Dieu, que Nous sommes chargé de vous annoncer, produise toujours dans vos cœurs des fruits abondants : *De cetero, Fratres, orate pro Nobis, ut sermo Dei currat* (II. Thess. III. 1.). Si la prière mutuelle est un des devoirs que la charité, qui vivifie tout le corps de l'Eglise, impose à tous, elle est surtout obligatoire entre le Pasteur et les brebis confiées à sa sollicitude, comme entre le père et ses enfants ; vous y êtes plus intéressés que personne, car, *dit le Seigneur, je remplirai de mes dons l'âme de mes prêtres et mon peuple sera comblé de mes biens : Inebriabo animam sacerdotum pinguedine, et populus meus bonis adimplebitur, ait Dominus.* (Jérém. XXXI. 14.)

Notre confiance est appuyée aussi sur le zèle et la piété du clergé que la divine providence Nous donne pour aide dans cette œuvre de sanctification et de salut. Oui, chers et vénérables collaborateurs, Nous n'en saurions douter, vous continuerez sous Notre direction à travailler comme le veut Saint Paul (II. Tim. II, 3.) *labora sicut bonus miles Christi.*

Soldats de Jésus-Christ, Nous avons à combattre des ennemis redoutables, le monde, la chair, l'esprit d'er-

reur et de ténèbres plus acharné que jamais à détruire la sainte Eglise de Jésus-Christ ; *revêtons-nous des armes de la lumière* par une étude constante de la science sacrée : *induamur armi lucis ; revêtons-nous de Notre Seigneur Jésus-Christ* en nous efforçant de reproduire fidèlement toutes les vertus de ce divin modèle ; *induimini Dominum Jesum Christum* (Rom. XIII. 12, 14). A l'exemple des premiers chrétiens n'ayons qu'*un cœur et qu'une âme, cor unum et anima una* (Act. IV. 32.), pour travailler plus efficacement au salut de ces âmes dont le divin Pasteur nous demandera un jour un compte si rigoureux. Pour toute armée la discipline et l'unité du commandement sont les conditions essentielles de la victoire.

Il vous est sans doute pénible de vous séparer de l'illustre et vénérable Prélat qui, depuis quinze ans, est votre premier pasteur. Nous comprenons votre douleur, mais elle Nous encourage par la pensée que cette affection et cette fidélité sont un gage certain de celles que voue tenez en réserve pour celui que la divine providence a chargé de lui succéder dans ce territoire.

Plus heureux que la plupart des évêques appelés à gouverner des diocèses nouveaux et qui ont a pourvoir au recrutement de leur clergé, Nous trouvons dans le Séminaire de Nicolet une pépinière déjà féconde depuis près d'un siècle, d'où sont sortis des évêques, des prêtres nombreux et une foule de çitoyens distingués. Béni soit à jamais le Seigneur qui Nous a préparé un si puissant auxiliaire ! Bénie soit donc cette maison dans l'avenir comme dans le passé ! qu'elle produise toujours une abondante maison d'ouvriers selon le cœur de Dieu !

Que la grâce de Notre Seigneur Jésus Christ, et la charité de Dieu et la communication du Saint Esprit soient avec vous tous : gratia Domini Nostri Jesu Christi

et charitas Dei et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen. (II. Cor. XIII. 13.)

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1°. Nous promulguons par les présentes le bref pontifical qui érige le diocèse de Nicolet, en date du dix juillet dernier ;

2°. Nous continuons jusqu'au premier octobre prochain exclusivement les pouvoirs et facultés extraordinaires accordés de vive voix ou par écrit par Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières ;

3°. Nous renouvelons et confirmons en tant que nécessaire les ordonnances et règles de discipline en vigueur dans le territoire soumis à Notre jurisdiction au moment de Notre prise de possession ;

4°. Jusqu'au premier octobre prochain exclusivement l'oraison *de Spiritu Sancto* se dira à toutes les messes pour implorer sur Nous les lumières du Saint Esprit.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Nicolet, sous Notre seing et le contre-seing de Notre Secrétaire, le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-cinq.

✠ ELPHÈGE, EV. DE NICOLET.

Par Monseigneur,

L.-V. THIBAUDIER, Ptre.,

Secrétaire.

La retraite pastorale du diocèse commencera au Séminaire de Nicolet lundi le 31 août, à 5 heures du soir et se terminera le samedi suivant au matin.

Liste des prêtres chargés du soin des paroisses pendant la retraite de 1885.

M. C. Mailhiot.—St Pierre, Ste Sophie, Gentilly, Ste Marie.

M. L. Tourigny. — Bécancourt, Ste Gertrude, Ste Angèle.

M. J. E. Bourret.—Stanfold, St Louis.

M. Elz. Bellemare.—Ste Hélène, St Norbert, St Paul.

M. E. Baril.—Warwick, Tingwick, St Rémi.

M. A. Côté.—St Christophe, Ste Victoire.

M. N. D. St Cyr.—Ste Clotilde, St Valère, St Aimé, St Albert.

M. H. Alexander.—St Pierre de Durham, St Fulgence, St Jean.

M. P. G. Béliveau.—Drummondville, St Cyrille, St Germain, Kingsey.

M. J. Béland.—St Guillaume, St Bonaventure, St Eugène.

M. Maj. Laperrière.—Yamaska, St David, St Pie.

M. Ph. Bourassa.—St Thomas, St François.

M. E. Courval.—Ste Perpétue, Ste Brigitte, St Zéphirin.

M. F. X. Lessard.—St Wenceslas, St Léonard, Ste Eulalie, St Célestin.

Les paroissiens de Nicolet, La Baie, Ste Monique et St Grégoire s'adresseront au Séminaire de Nicolet.

✠ ELPHÈGE, EV. DE NICOLET.